

Activités extérieures

RELEVEZ LE DÉFI CHÂTEAU DE NEIGE

Pour diffusion immédiate

Saint-Hyacinthe, le 11 janvier 2022 – La Ville de Saint-Hyacinthe invite ses citoyens à participer au Défi château de neige 2022 organisé par Loisir et Sport Montérégie.

Le Défi château de neige positionne le Québec comme une province active en hiver et favorise l'intégration de bonnes habitudes de vie en incitant les petits comme les grands à jouer dehors.

Comment participer?

1. Lisez attentivement [les consignes de sécurité](#).
2. Construisez votre château.
3. Lorsque votre château est terminé, prenez-le en photo (orientation paysage recommandée).
4. Déposez votre photo dans la section « inscription » sur le [site Internet du Défi château de neige](#) avant le 14 mars.



Prix régionaux à gagner

Loisir et Sport Montérégie procédera à un tirage de participation le 15 mars prochain et remettra les prix suivants :

- 3 chèques-cadeaux de 100 \$ chez Sports Experts
- 3 chèques-cadeaux de 100 \$ chez SAIL
- 5 chèques-cadeaux de 80 \$ à la Sépaq

Prix maskoutain

La Ville de Saint-Hyacinthe utilisera les photos déposées sur le site Défi château de neige en les publiant sur sa page Facebook dans la semaine du 14 mars. L'auteur de la photo ayant récolté le plus de « j'aime » en date du 24 mars à 16 h 30 remportera un chèque-cadeau d'une valeur de 50 \$ échangeable aux Galeries St-Hyacinthe.



Quelques consignes de sécurité

Loisir et Sport Montérégie rappelle les règles de sécurité liées à la construction d'une composition enneigée. Les structures doivent être sécuritaires : les toits, les tunnels et les portes en bois sont interdits. En tout temps, il faut être conscient que l'effondrement d'une structure peut causer des blessures.

- L'emplacement du château doit prévoir une distance sécuritaire de la rue afin d'éviter un accident avec les véhicules de déneigement. Les glissades ne doivent en aucun cas être orientées en direction de la rue.
- Les bâtisseurs de châteaux peuvent se munir d'instruments pour faciliter la construction, pourvu que leur utilisation soit sécuritaire et encadrée par les parents.
- Les matériaux de construction doivent se limiter à des matériaux « primaires » : neige, eau et glace.

Les citoyens peuvent embellir leur château avec différents accessoires (branches, feuilles, foulards, drapeaux, etc.) pourvu que ces derniers respectent l'environnement et qu'ils ne soient pas dangereux. Il demeure primordial de sensibiliser les enfants et leurs amis au danger de faire des trous dans les bancs de neige. Un accident est si vite arrivé.

– 30 –

Source : Direction des communications et de la participation citoyenne
450 778.8304